



L'ÉNERGIE CARBONE/HYDROGÈNE/OXYGÈNE

QUESTIONS DU PUBLIC RECUEILLIES SUR LA PÉRIODE du 18 décembre au 1^{er} janvier 2024

Seules les contributions déposées sur le registre numérique et contenant des questions sont ici reprises, cela explique la discontinuité dans la numérotation des contributions.

18/12/2023 (Site Internet - Contribution #107)

« Avez-vous mesuré l'impact sur la biodiversité ? Comment peut-on à l'heure actuelle imaginer un tel projet suicidaire ? La terre, les forêts, l'eau, l'air sont un bien commun que l'on se doit de protéger pour l'humanité. »

Dans le cadre du dépôt de Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale, une étude d'impact réglementaire doit être réalisée. L'impact sur la biodiversité est bien entendu pris en compte avec Elyse Energy est encore dans cette phase d'études, certaines font déjà l'objet de synthèses, disponibles sur le site dédié au projet sur la rubrique "[Les études](#)" : les états initiaux Faune/Flore sont notamment disponibles.

20/12/2023 (Site Internet - Contribution #115)

« Bonjour, j'ai participé à l'audition sur la thématique de l'eau. Je souhaite avoir une précision technique sur le cycle de l'eau. Il est mentionné que 5 millions de M3 seront absorbés par la production de 73 milles tonnes d'hydrogène et que 1.5 millions seront rejetés dans le gave de Pau. Cette eau a besoin d'un traitement en amont pour passer dans l'électrolyseur ? Si je calcule il faut donc 50 lt d'eau pour 1kg d'hydrogène ? Merci de vos retours, cordialement. Pascal Lachaud »

Une partie seulement de l'eau prélevée est utilisée directement pour la production d'hydrogène. La majeure partie est utilisée pour le refroidissement des installations. Le besoin en eau déminéralisée pour l'électrolyse est de l'ordre de 10 L pour 1 kg d'H₂ produit et pouvant varier légèrement selon les technologies.

20/12/2023 (Site Internet - Contribution #116)

« Le bassin industriel de Lacq génère des impacts documentés depuis une cinquantaine d'années sur le milieu environnant, faune, flore, vie aquatique, pour le milieu humain, idem, avec des pollutions diverses à craindre, émanations gazeuses, liquides, résidus toxiques solides, pollution acoustique, menaces sur la santé ; le projet E-CHO menace d'en rajouter à cette liste déjà longue.

Il reste un angle mort qui dépasse le strict cadre territorial du bassin de Lacq, c'est l'étude de l'impact généré par le projet E-CHO par les différents prélèvements de biomasse, d'eau et d'énergie sur l'ensemble des territoires dont ils seraient issus, soit le Grand Sud-Ouest, les Pyrénées, jusqu'aux rives de la Méditerranée.

J'ai recherché dans toute votre documentation déposée sur le site internet de la concertation, il n'y a rien d'énoncé et de chiffré, autant sur la situation actuelle, que pour la projection d'ici à 2050, stade où la neutralité carbone devrait être atteinte, et donc rien sur l'impact de ces prélèvements source de déséquilibres très prévisibles sur les écosystèmes forestiers, aquatiques et agricoles (pour ce qui est des prélèvements de matière non alimentaire, comme par exemple les produits de taille de haie).

Les écosystèmes forestiers, aquatiques et agricoles nécessitent des restitutions de biomasse très importantes pour rester à l'équilibre, équilibre d'autant plus menacé par les atteintes climatiques récurrentes à l'heure actuelle. Cette biomasse n'est pas un gisement physique inerte exploitable à volonté, elle constitue la trame de la biodiversité, un gage de notre survie à nous humains.

Avez-vous la capacité pour être raisonnables dans votre dossier d'avant-projet, de produire une étude d'impact globale, quantifiée et qualifiée sur le domaine territorial et pour les écosystèmes cités ci-dessus ?

Aurez-vous la sagesse d'abandonner le projet E-CHO, si la conclusion de cette étude d'impact globale, opposable au grand public, infirmait votre prétention de décarbonation ?

À savoir que la combustion à l'échelle industrielle du carbone issues de dépôts géologiques fossiles ou bien d'écosystèmes vivants produit les mêmes effets, c'est à dire des rejets colossaux de gaz à effet de serre ; et à savoir que cycles géologiques ou cycles du vivant ont des vitesses de bouclage infiniment plus faibles que celles des cycles industriels.

Évidemment, dans vos réponses, je n'attends pas des vœux pieux sur la comète, pas non plus d'abri possible derrière des réglementations européennes très complaisantes envers les industriels ; j'attends de vous essentiellement des réponses reposant sur des données scientifiques très étayées et sourcées... »

La stratégie mise en place par Elyse Energy repose sur la mitigation des ressources autorisées non seulement par le procédé de torréfaction des biomasses mais également par la conception d'une unité de réception et de préparation adéquate ainsi que la constitution d'une équipe d'approvisionnement pluridisciplinaire. Elyse Energy adresse donc en partie la ressource forestière mais également d'autres ressources dont l'utilisation fera l'objet d'une étude d'impact. Elyse Energy en tant que futur opérateur de ses unités doit s'assurer de la pérennité mais aussi de la souplesse de son modèle d'approvisionnement.

Par ailleurs, les impacts des prélèvements de biomasses ainsi que ceux sur les milieux aquatiques, et plus globalement les impacts sur la biodiversité, les sols et l'air font et feront l'objet d'études qui s'appuieront sur des données scientifiques et permettront de documenter le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale.

21/12/2023 (Site Internet - Contribution #117)

« Bonjour, Sur cette page, le lien vers le dossier de concertation n'est pas actif : www.cc-lacqorthez.fr/article/concert...Ce lien envoie sur le site Calaméo qui indique : Désolé, cette page

n'existe pas. Peut-être que ce contenu a été déplacé ou n'est plus disponible. Comment avoir accès en ligne au dossier complet ? merci »

Cette contribution a fait l'objet d'une réponse par mail à son rédacteur avec le lien vers le site internet du projet qui met à disposition l'ensemble de la documentation produite.

21/12/2023 (Site Internet - Contribution #118)

« Bonjour, je salue l'initiative du projet e-cho, qui semble prometteur tant sur le plan de la sécurité énergétique que de la réindustrialisation des secteurs stratégiques tels que celui de l'énergie. Dans le cadre de la concertation préalable, pourriez-vous clarifier la situation foncière des sites envisagés pour le projet ?

Plus précisément, qui vous met à disposition les sites (sont-ils privés ou publics) ? Les avez-vous achetés ou les louez-vous ? Quand commencez-vous à payer les loyers dans le cas d'une location ?

Merci pour votre transparence.»

Le projet E-CHO serait implanté sur d'anciens fonciers industriels et ne nécessiterait, de ce fait, aucune expropriation. Trois sites d'implantation sont concernés par le projet, situés sur plusieurs communes à la fois. Le site de eM-Lacq s'étendrait sur une surface de 6 hectares entre Lacq et Mont. Le site d'HyLacq, d'une surface de 14 hectares, s'installerait principalement à Mourenx mais occuperait aussi des parcelles de Pardies et de Noguères. Enfin, le site de BioTJet s'étendrait sur 45 hectares dont 1 hectare sur Bézingrand et le reste sur Pardies.

À l'heure actuelle, Elyse Energy n'est pas propriétaire de tous les fonciers, puisqu'ils appartiennent à SOBEGI pour le foncier du site eM-Lacq, à la Communauté de communes de Lacq-Orthez pour le foncier accueillant HyLacq et à YARA France pour la parcelle prévue pour BioTJet. Les sites devraient pouvoir être occupés au cours de l'année 2025.

Les actes définitifs seront régularisés selon le calendrier du projet, à travers :

- La signature d'un contrat d'occupation des sols avec SOBEGI pour eM-Lacq ;
- La levée des conditions suspensives (dépollution du site, autorisation de l'usine) prévues dans les promesses de vente signées pour BioTJet et HyLacq.

21/12/2023 (Site Internet - Contribution #119)

« Vous avez évoqué lors de vos réunions l'utilisation d'une torchère qui ne serait utilisée que pour la "sécurité" des sites de production, et qui ne fonctionnerait que peu de temps par an. Cependant, lorsque j'habitais dans la région lyonnaise systématiquement lorsque je passais près de la raffinerie de Feyzin et je devais y passer chaque matin pour aller travailler, les torchères fonctionnaient. Soit malheureusement j'étais bien présent les peu de fois où ses torchères étaient en marche et j'en doute ou la torchère qui sera mise en place sur votre projet fonctionnera plus qu'annoncée ou peut-être que ses torchères ne fonctionnent pas de la même manière, mais alors que brûlent les raffineries et vous que brûlerez-vous (hydrogène, kérosène, diesel...)? »

Les problématiques d'effluents envoyés à la torche sont très différentes entre les unités présentes à Feyzin (raffinage de pétrole brut, craqueur d'éthylène) et l'unité de BioTJet (gaz de synthèse, kérosène). Contrairement aux torches de Feyzin qui nécessitent un pilote allumé en continu, les technologies

actuelles permettent un allumage rapide des torches au moment de l'incident et de l'envoi du flux. Ceci permet d'éviter la flamme permanente très désagréable visuellement surtout la nuit.

21/12/2023 (Site Internet - Contribution #120)

« J'aimerais savoir aussi quels seront les impacts olfactifs de la production de kérosène ? Comme j'ai pu le voir avec votre démonstrateur BiotJet, cette usine ressemblera à une raffinerie. Aura-t-elle d'autres aspects similaires à une raffinerie, notamment d'un point de vu odeur et émissions (parce que dans mes souvenirs qui sont récents une odeur assez forte vient me chatouiller le nez à chaque fois que je passe à proximité d'une raffinerie), mais aussi bruit ? »

Vous retrouverez les informations générales dans le dossier de concertation [pages 79 et 81](#). Une synthèse de la première campagne de mesure de l'état initial a aussi été mis à disposition sur le site Internet du projet, elle sera amendée car un capteur supplémentaire sera implanté à Bésingrand suite aux échanges réalisés avec les riverains pendant la concertation préalable, vous la trouvez dans "[Les études](#)" ou [ici](#).

Les odeurs d'une raffinerie proviennent du traitement du pétrole brut qui contient de nombreuses molécules soufrées et des aromatiques. La torréfaction de biomasse peut créer des odeurs de bois torréfié, et au-delà, l'absence de soufre (en aval des adsorbants de traitement du gaz de synthèse) et d'aromatique dans le procédé fera que les odeurs caractéristiques de raffineries seront absentes.

Les ressemblances seront également visuelles, l'unité de e-biokérosène est "une usine à tuyaux" tout comme les unités de raffinage ou pétrochimique.

L'atelier thématique dédié aux contributions au territoire organisé le 14 décembre 2023, aborde la thématique de l'insertion paysagère. Vous pouvez retrouver quelques visuels de l'usine BioTJet dans l'environnement du bassin de Lacq sur le support de présentation disponible [ici](#), à partir de la slide 38.

Du point de vue du bruit, nous avons prévu d'identifier les sources potentielles et de mettre en place des mesures de réduction du bruit adéquates (comme des équipements moins bruyants, un capotage des équipements, etc.) pour la protection des opérateurs et des riverains. En limite de site, il est prévu de respecter strictement les seuils réglementaires (70 dBA le jour et 60 dBA la nuit). Des campagnes de mesures ont d'ores et déjà été lancées pour permettre d'établir une cartographie initiale des bruits.

21/12/2023 (Site Internet - Contribution #121)

« Avec une eau à 30° degrés, que deviennent les saumons ? et du coup, le tourisme de la pêche ? »

Les notions de température des effluents sont encadrées en France par l'arrêté du 2 février 1998. Les effluents rejetés doivent avoir une température de rejet inférieure à 30°C. Dans le cadre du projet E-CHO, l'effluent principal serait rejeté dans le canal de rejet, en situation normale, à 28°C (respectant la limite des 30°C), et il s'agirait du plus gros débit. Si les prélèvements s'élevaient à 8 millions de m³ (le maximum envisagé en l'absence d'optimisation, ce qui n'est pas l'objectif d'Elyse Energy), les rejets représenteraient 1 % du débit d'étiage du Gave de Pau. Toujours selon la réglementation, l'effet de ces rejets sur le cours d'eau ne doit pas induire une température du cours d'eau supérieure à 28°C et ne doit pas entraîner une élévation maximale de température de 3°C (même en cas de rejets avec un température qui atteindrait 30°C). Ces rejets seraient mélangés à une eau de l'ordre de 20-22°C pour les mois les plus chauds.

L'élévation de température de la masse d'eau suite au rejet est également encadrée par la réglementation et serait donc évaluée lors de l'étude d'impact ainsi que dans le dossier de demande d'autorisation environnementale. Enfin, l'étude d'impact à venir viendra évaluer les impacts des prélèvements et rejets d'eau sur l'ensemble du milieu aquatique.

Une conférence-débat sur l'eau a eu lieu le 28 novembre dernier, le compte-rendu et le replay de l'événement sont disponibles sur [cette page](#). Vous y trouverez aussi le compte-rendu des ateliers "Impacts, nuisances et risques" et "Contributions au territoire" qui ont traité ce thème. Des compléments d'information sont disponibles "[Les études](#)" du site Internet, tels que les états initiaux de l'étude faune/flore, et seront mis à jour au cours de la concertation continue.

22/12/2023 (Site Internet - Contribution #122)

« Bonjour, Je n'ai pas trouvé d'indications sur le déchargement, évacuation, transports et destination de la biomasse après le traitement. Pouvez vous nous donner des précisions sur ces déchets ? »

La quasi-totalité de la biomasse est convertie et est utilisée dans le procédé. Les seuls sous-produits sont les éventuels corps étrangers contenus principalement dans les bois déchets (pierres, métaux...). Parmi les sous-produits, sont aussi compris les éléments inertes intrinsèques à la biomasse qui vont être extraits en sortie du gazéifieur dénommés "slags" que l'on pourrait assimiler à des cendres vitrifiées. On parle, selon nos projections, d'une dizaine de milliers de tonnes sur lesquelles nous explorons plusieurs voies de valorisation. La revalorisation matière étant, si elle est techniquement et réglementairement possible, favorisée. D'ici au dépôt du DDAE, l'objectif est, par ailleurs, de valider les filières dédiées au recyclage de ces sous-produits.

24/12/2023 (Site Internet - Contribution #123)

« Dans le processus de création du kérosène, vous utilisez 300 000 tonnes biomasse sèche (500 000 humide). Que se passe-t-il avec ce biomasse après ce processus ? Est-il brûlé? Si oui, qu'en est-il du cendre? Quelle quantité, sa destination? Ces déchets, doit t-il être transportés et stockés quelque part? Il ne semble pas être inclus dans votre "Les sortants". »

Voir la réponse apportée ci-dessus à la contribution #122.

24/12/2023 (Site Internet - Contribution #124)

« La limite légale d'eau rejeté est de 30°C. Comment, et avec quel procédé utilisez-vous pour réduire la température avant réinjection dans le gave ? »

Avant réinjection de l'eau dans le Gave de Pau, celle-ci est traitée dans l'unité de traitement installée sur le site de BioTJet. Les études concernant le traitement des eaux de rejet sont toujours en cours. Pour l'ensemble des projets, l'objectif est la mise en place de traitements permettant une réutilisation interne au maximum. Les eaux non réutilisées seront rejetées, après avoir été traitées dans le respect des normes en vigueur, dans le Gave de Pau, et ce à deux endroits : le point de rejet SOBEGI ainsi que le point historique de rejet de la zone industrielle de Pardies-Noguères. Si le besoin de refroidissement d'un effluent est identifié, celui-ci sera refroidi en dessous de 30°C à l'aide d'échangeurs de chaleur alimentés par de l'eau de refroidissement.

Vous pouvez aussi vous reporter à la réponse apportée à la contribution #121. Pour d'autres informations relatives à ce sujet, une conférence-débat sur l'eau a eu lieu le 28 novembre dernier, le compte-rendu et le replay de l'événement sont disponibles sur [cette page](#). Des compléments d'information sont disponibles sur "[Les études](#)" du site Internet, tels que les états initiaux de l'étude faune/flore, et seront mis à jour au cours de la concertation continue.

24/12/2023 (Site Internet - Contribution #125)

« Beaucoup de vos processus génèrent beaucoup de chaleur. Quelle est la destination de cette chaleur? Est-ce que tout cela est utilisé pour chauffer les bâtiments dans les environs pendant l'hiver? Et l'été, comment est-il consommé ? Est-il libéré dans l'environnement? »

En effet, le procédé est massivement générateur de chaleur. Cette chaleur est valorisée sur site dans un premier temps, notamment pour permettre la déshydratation et initier la torréfaction de la biomasse.

Elyse Energy étudie la possibilité d'utiliser la chaleur résiduelle sur son site de production de e-méthanol mais également sur des sites industriels adjacents au projet ou pour d'autres usages (réseau de chaleur, cogénération).

25/12/2023 (Site Internet - Contribution #129)

« La seule production d'hydrogène par électrolyse nécessitera 520MW, soit 20% de la production de la centrale nucléaire de Golfech. En terme de pouvoir calorifique, sur une année de production, ces 520MW représentent :

1,6 x 10 exp 10 Mégajoules

Les différents carburants produits sur le site en un an auront eux un pouvoir calorifique de :

- Biokérosène : 3.2 x 10 exp 9 MJ

- Bio-naphta : 1.5 x 10 exp 9 MJ

- E-méthanol : 4 x 10 exp 9 MJ

Soit un total de : 8,7 x 10 exp 9 Mégajoules

Autrement dit, E-CHO va dépenser 1,8 fois plus d'énergie qu'il ne va en produire !

A l'heure où on nous parle de sobriété énergétique, est-ce que ces chiffres ne vous dérangent pas ? »

Il n'existe pas à ce jour de solutions de transport de l'énergie électrique permettant la propulsion de bateaux et d'avions : l'industrie et les transports maritime et aérien nécessitent soit une molécule carbonée, soit un carburant avec la densité énergétique des carburants liquides fossiles. Ainsi, pour ces deux mobilités, il est nécessaire de passer par des molécules intermédiaires entre l'électricité décarbonée et la propulsion. Toute transformation énergétique induit une perte que Elyse cherche à minimiser en liant les différentes productions et en maximisant les synergies entre elles telles qu'en utilisant l'oxygène co-produit de l'électrolyse, qu'en utilisant le CO₂ pur et la chaleur excédentaire produit sur un site dans un autre.

27/12/2023 (Site Internet - Contribution #131)

« Bonjour, Le code de l'environnement impose aux porteurs de ce projet de recourir à la concertation préalable.

Très bien. Elle prend fin mi janvier 2024, avec l'émission d'un rapport avec recommandations des garants dans un délai d'un mois, puis une réponse des Maitres d'Ouvrage sous 2 maximums.

Cela nous amène maximum à mi-avril 2024.

Selon votre document, sur le planning en page 59, il y a une période d'environ 10 mois entre la période de de réponse des garants et le dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) pour consultation légales des organismes tels que Autorité Environnementale, CNPN,...

Donc l'enquête publique environnementale devrait démarrer à minima 6 mois plus tard, donc environ autour de Septembre 2025.

J'ai deux questions:

- Compte tenu de cela, pourquoi annoncez vous la tenue de l'enquête publique environnementale au 2ème semestre 2024 (page 5), voir au 2ème trimestre 2024 (page 12). Pourquoi prenez vous 1 an d'avance si ce n'est pour tenir votre propre calendrier de démarrer les travaux en 2025?

- comment expliquer vous, pour le site de eM-Lacq, que l'enquête publique démarre en même temps que le dépôt du DDAE?

Sauf erreur de ma part, ce dossier de concertation est d'ores et déjà entaché d'incohérences de calendrier qui à elles seules devraient remettre en question la légalité du processus démocratique encadrant ce projet.

Ces contradictions sèment le doute sur la bonne foie des informations fournies.

Je demande donc au garant de la CNDP de relever cela sur un dossier qui fait l'objet de financements publics importants.

Merci de me tenir informé de votre réponse.

Cordialement »

Nous avons effectivement relevé cette erreur à la page 59 et avons procédé à un erratum sur le dossier de concertation mis à disposition sur le site internet, sans action possible sur la version papier distribuée en début de procédure.

Pour correction et rappel, le calendrier de l'enquête publique annoncé n'est que prévisionnel car il est défini par les services de l'État à l'issue de l'instruction des Dossiers de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) pour tous les sites. Le calendrier prévisionnel présenté page 59, et le dossier de concertation de façon plus générale, ont été rédigé au cours de l'été 2023 avec les informations connues à cette date. Concernant les délais réglementaires liés à la concertation sous l'égide de la CNDP, le bilan des garants est à produire sous 1 mois après la fin de la concertation, puis la réponse du maître d'ouvrage 2 mois après au plus tard. Ces délais ont été rappelé à chaque rencontre dans l'introduction des garants de la concertation et publiés dans les comptes-rendus associés.

L'avancement du projet et de la concertation préfigure aujourd'hui une enquête publique en fin d'année 2024 ou début d'année 2025.

27/12/2023 (Site Internet - Contribution #133)

« Bonjour,

En complément de ma précédente contribution,

Le planning global de l'opération (page 59) amène plusieurs interrogations:

1 / il semble que ce planning ait 6 mois de retard. Cela a une incidence sur la consultation citoyenne?

2/ comment justifier dans ce prévisionnel le fait de déposer le PC avant le retour des organismes consultés dans le cadre du DDAE ? ces avis ne comptent pas sur le PC?

3/ Les études RTE démarrent en même temps que la saisine de la CNDP. Donc les travaux vont à priori démarré avant les autorisations environnementales. A t'il été envisagé qu'il n'y ait pas d'autorisations environnementales délivrées, et que par conséquent toutes ces études seraient faite pour rien?

4/ idem pour les études du projet en lui-même. Ce fonctionnement incite à conclure pour les Maitre d'Ouvrage et l'Etat: on a déjà trop dépensé, c'est trop tard...

Deux questions me viennent:

- A quoi servent la CNDP et l'Enquête Publique Environnementale?

- la Raison Impérative justifiant l'Intérêt Public Majeur (RIIPM) est-elle une formalité selon vous?

Merci de vos réponses »

Pour répondre aux questionnements relatifs au calendrier du projet, nous vous invitons à vous référer à la réponse fournie en question précédente (contribution #131).

Concernant Rte et le projet de raccordement électrique, les études sont un processus continu de la préféabilité à l'étude de détail. Elles ont donc débuté avant la saisine de la Commission Nationale du Débat Public pour proposer des premiers éléments lors de la concertation préalable du public ; et vont se poursuivre avec le même cheminement que le projet en matière d'instruction par les services de l'État. Sur ce volet spécifiquement, la concertation du public est complétée par la concertation dite "Fontaine" associant également les parties prenantes sous l'égide du Préfet. Les études techniques détaillées ont lieu en parallèle des démarches administratives de RTE.

Les travaux démarreront après l'obtention de toutes les autorisations administratives, et notamment celles environnementales. Les études techniques constituent des données d'entrée de ces demandes d'autorisation et doivent donc nécessairement être réalisées.

Le planning global du dossier de concertation présenté à la page 59 est très général. Celui-ci a été précisé lors de l'atelier thématique sur les synergies et connexions. Pour en savoir plus sur les procédures et planning RTE, veuillez-vous reporter à la diapositive 31 du [support de présentation](#) de l'atelier.

La conduite de multiples études pour accompagner le développement du projet est un préalable indispensable qui ne préjuge en rien de l'instruction des dossiers par les services de l'État et de la réalisation effective du projet. Plusieurs niveaux d'études sont conduits au fil du projet pour en affiner les composantes et nourrir toutes les étapes administratives et techniques. Leur financement est majoritairement porté par le maître d'ouvrage à risque si le projet ne voyait pas le jour.

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est l'autorité indépendante chargée de garantir le droit de toute personne vivant en France à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Ce droit est inscrit à l'article 7 de la Charte de l'environnement. La CNDP est une autorité neutre qui ne se prononce pas sur l'opportunité des projets. La participation garantie par la CNDP intervient dès l'origine d'un projet jusqu'à l'enquête publique, donc pendant son élaboration. Elle intervient dès l'origine, à un moment où il est encore possible d'y renoncer, de le modifier, où l'on peut interroger le "pourquoi ?" et pas seulement le "comment ?". Si après cette première phase, le porteur de projet décide de le poursuivre, la loi prévoit que la CNDP veille à l'information et à la participation du public jusqu'à l'enquête publique, comme précisé sur le [site Internet](#) de la CNDP.

Les deux principales différences entre l'enquête publique et la concertation préalable sont :

- d'ordre temporel : la concertation est engagée très en amont de la décision, sous l'égide de la CNDP selon les critères du Codes de l'Environnement, dès les études préalables, alors que l'enquête publique intervient en aval, une fois que le projet est finalisé et instruit,
- d'ordre décisionnel : la concertation a pour objectif d'éclairer le maître d'ouvrage et d'échanger sur l'opportunité du projet et ses conditions de réalisation potentielles alors que l'enquête publique implique un Commissaire Enquêteur, nommé par le Tribunal Administratif, chargé de rédiger un avis motivé (conclusion assortie d'un avis favorable ou défavorable du commissaire) pour éclairer le Préfet avant sa prise de décision.

27/12/2023 (Site Internet - Contribution #134)

« bonjour, j'ai une exploitation agricole à Lagor et je souhaite développer l'agritourisme

est ce que ce projet va rajouter encore du bruit et des odeurs ? »

Vous retrouverez les informations générales sur ces thématiques dans le dossier de concertation [pages 79 et 81](#).

Une synthèse de la première campagne de mesure de l'état initial, relative à la qualité de l'air et des odeurs a aussi été mis à disposition sur le site Internet du projet, elle sera amendée car un capteur supplémentaire sera implanté à Bésingrand suite aux échanges réalisés avec les riverains pendant la concertation préalable, vous la trouvez dans "[Les études](#)" ou [ici](#).

Une campagne de mesures de bruit a aussi été réalisée, néanmoins, en raison de travaux réalisés sur le territoire, les données ne sont pas exploitables. Une nouvelle campagne sera programmée à la fin de ces travaux.

27/12/2023 (Site Internet - Contribution #135)

« Comment en ces temps d'urgences et de prise de conscience, peut-on encore envisager d'impacter la nature, la ressource eau, l'environnement, par un énième grand massacre de masse de nos arbres et forêts ? Quid de l'impact de ces procédés sur les écosystèmes et les espèces présentes ? Se montrer à la hauteur des temps nécessiterait déjà de préserver le vivant plutôt qu'en tirer toujours un maximum de profit par une vision irresponsable et court termiste. »

Les ressources identifiées par le projet feront l'objet d'une étude d'impact complète par des cabinets d'étude et d'ingénierie compétents, l'objectif est d'établir un état initial de chaque source et de garantir que :

1. Le cycle de croissance/prélèvement sera respecté
2. Une liste de priorité d'usage des biomasses sera dressée
3. Des systèmes de contrôle et de gestion de suivi des méthodes de récoltes seront intégrés

28/12/2023 (Site Internet - Contribution #137)

« Sous prétexte de decarbonisation des carburants, comment ce projet peut-il nous faire croire qu'il aura une empreinte mineure sur la faune, la flore, les écosystèmes et la santé des habitants du Béarn ?

Quid des rapports du GIEC, et des alertes des scientifiques sur la finitude de notre planète ? »

Selon le rapport du GIEC, la principale alerte se porte en particulier sur la combustion des énergies fossiles telles que charbon, pétrole et gaz. C'est en ce sens que toutes les activités concernées font aujourd'hui l'objet d'études et de développement de solutions de décarbonation, en complément des enjeux de sobriété des comportements de chacun.

Il est possible de concilier les activités humaines avec la préservation de l'environnement en adoptant des pratiques durables et respectueuses de l'écosystème. Cela implique de prendre en compte les répercussions environnementales dans la planification et la mise en œuvre des activités économiques, industrielles et agricoles. L'étude faune/flore, l'étude d'impact globale et les mesures de d'évitement/ réduction/ compensation permettront à Elyse Energy de concevoir le projet maîtrisant les impacts sur l'environnement.

28/12/2023 (Site Internet - Contribution #140)

« Quel type de bois de forêt allez-vous utiliser ? Du bois rond stocké et broyé sur place et/ou des plaquettes forestières ?

Merci de votre réponse »

Nous prévoyons une capacité de réception sur ces 2 typologies de produits (en billons et en plaquettes) en fonction des possibilités des chantiers d'exploitation forestière (contraintes d'accès, typologie des peuplements, etc.). L'objectif de diversifier le bois rond et la plaquette amène à respecter et encourager l'usage de la meilleure méthode de prélèvement et de mobilisation des bois.

29/12/2023 (Site Internet - Contribution #142)

« Pourquoi les brevets du professeur d'hydroquébec de 2008 ne sont toujours pas explo »

L'activité d'Hydro-Québec porte sur le stockage d'énergie électrique, en particulier sur des batteries. Elyse Energy n'explore pas ce type de solution à ce jour.

29/12/2023 (Site Internet - Contribution #143)

« Pourquoi pas la betterave plutôt ? 84 tonnes à l'hectare, en biennale auto-resemer. Même le maïs c'est pas mieux à 2000 litres l'hectare »

Nous ne pouvons pas entrer en concurrence avec des cultures alimentaires d'une part. D'autre part, nous ne souhaitons pas concentrer notre approvisionnement sur une typologie de ressources. Par ailleurs, la betterave et le maïs permettent de produire des carburants dits de première génération. Ces deux matières premières ne sont pas adaptées au processus de ce projet qui repose sur l'ensemble torréfaction + gazéification de biomasse ligneuse.

29/12/2023 (Site Internet - Contribution #144)

« Sachant que c'est un gaz peu dense dont les difficultés de stockage sont importantes puisque cinq fois moins que pour le gaz naturel, et donc un risque de fuite bien supérieur, comment comptez-vous gérer les fuites et les risques d'explosions et d'incendies, sachant que l'hydrogène rallonge en plus la durée du méthane dans l'atmosphère et son pouvoir réchauffant ?? »

Elyse Energy, en tant que concepteur et exploitant, est en première ligne face aux dangers. L'entreprise se doit de concevoir ses usines en prenant en considération ces dangers. Nous sommes actuellement en train de finaliser le premier plan de conception de nos usines, et se sont posées des questions telles que l'aménagement des sites pour que les effets sur les populations avoisinantes soient les plus bas possibles. Les questions de la circulation sur les sites ou même l'architecture étaient secondaires. Ici, il est question de conception, mais les modes d'exploitation sont aussi des leviers dans la gestion des risques. Puisque que, dès lors que l'exploitation des usines se fait en toute sécurité, la sécurité se retrouve au niveau des exploitants, des salariés, mais aussi pour le voisinage et pour l'environnement. Par ailleurs, il s'agit d'éloigner les dangers de la population en concentrant les éléments considérés comme les plus à risque au cœur du processus pour que les risques principaux ne sortent pas du site.

La production et le stockage d'hydrogène sont des processus sûrs lorsqu'ils sont correctement conçus, exploités et surveillés. L'hydrogène est un gaz hautement inflammable et peut former des mélanges explosifs avec l'air dans certaines conditions. Pour autant, l'hydrogène en tant que gaz est couramment utilisé dans l'industrie avec un niveau de sécurité satisfaisant jusqu'à maintenant. Les installations de production d'hydrogène sont généralement équipées de dispositifs de sécurité tels que des systèmes de détection de fuites, des systèmes d'extinction automatique d'incendie et des dispositifs de décharge de pression pour minimiser les risques d'explosion. Elles sont, de plus, soumises à des réglementations strictes pour garantir leur sûreté.

Concernant le rôle de l'hydrogène en tant que molécule augmentant le potentiel de réchauffement global (PRG) d'autres gaz à effet de serre, les fuites seraient intégrées au calcul du bilan, tenant compte de leur contenu et du PRG de chaque gaz émis dans l'atmosphère, lequel pouvant évoluer selon les évolutions des connaissances scientifiques des réactions entre les gaz dans l'atmosphère. Une réflexion serait à mener dans le projet pour déterminer la meilleure manière de traiter les fuites selon leurs caractéristiques afin de minimiser autant que possible leur impact climatique.

Pour plus d'informations, un atelier sur les impacts et les risques potentiels du projet a eu lieu le 8 novembre à Bésingrand. Vous retrouverez sur la page ["Les comptes rendus des événements"](#) le support de présentation, le replay et le compte-rendu de l'atelier.

29/12/2023 (Site Internet - Contribution #145)

« Comment un projet qui présente des risques importants pour notre écosystème (destruction de la forêt, déséquilibre du milieu aquatique) ne peut-il avoir des conséquences irréversibles ? De plus, au lieu de chercher des carburants dits bio, n'est-il pas plus indispensable aujourd'hui de chercher des projets pour réduire de façon importante le trafic aérien ? »

Plusieurs éléments permettent de replacer le projet dans son contexte. Tout d'abord, il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans la lutte du réchauffement climatique, puisque l'on connaît l'urgence dans laquelle nous sommes. L'Europe, les différentes structures de l'état ont indiqué une trajectoire réglementaire qui vise à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de mettre en forme un certain nombre de choses dont le projet E-CHO.

Un second point important, le sujet de la souveraineté énergétique. On sait qu'aujourd'hui, 99 % de l'énergie fossile des hydrocarbures, sont importés en France. Cela nous fait dépendre des évolutions des contextes géostratégique et géopolitique. En effet, pour retrouver cette souveraineté énergétique, il faut donc être capable de répondre à ces enjeux immédiats de production d'hydrocarbures mais aussi de les produire à base de molécules qui soient décarbonées.

Troisième point, la réindustrialisation des territoires. Il s'agit peut-être de la conséquence du point évoqué précédemment, mais aujourd'hui, en France, nous produisons moins qu'avant. Une volonté de recommencer à produire est émise, de retrouver de l'indépendance au niveau de l'industrie française, et cela passe par une réindustrialisation forte des territoires, trajectoire souhaitée aujourd'hui par l'État.

Enfin un dernier point, sur nos modes de vie actuels. Malgré des efforts, ces derniers reposent fortement sur l'industrie, qui repose elle-même sur le transport maritime et sur l'aérien. Même avec une baisse du transport aérien et une remise en question de nos pratiques et nos modes de vie, il est donc nécessaire de l'intégrer pleinement au contexte du projet.

Quelques mots sur comment agir pour décarboner et pourquoi ses molécules ont vocation à aider à la décarbonation. Le premier levier essentiel réside dans les évolutions sociétales et le fait de changer nos comportements. En effet, nous devons changer et adopter un mode de vie pour réduire au maximum notre empreinte carbone et de manière générale, notre empreinte sur l'environnement.

Un second levier important, les évolutions techniques. En effet, la pompe à chaleur est un exemple qui permet de décarboner un besoin tout en se conjuguant avec les objectifs de réduction de chauffage à domicile.

Pour certains usages, ces deux leviers ne sont pas suffisants. Il va falloir aller chercher de nouvelles solutions pour permettre de réduire notre recours aux énergies fossiles dans certains contextes et secteurs, pour lesquels réduire notre besoin de fossiles s'avère être plus compliqué.

Les trois secteurs que l'on propose de toucher à travers le projet E-CHO sont :

La chimie, qui représente 5 % de l'émission des gaz à effet de serre en France, et notamment l'un des principaux composants : le méthanol, présent dans 30 % des réactions de chimie industrielle. On retrouve la chimie industrielle partout : chez nous, dans la cosmétique, les médicaments, les panneaux photovoltaïque, dans les peintures, et à chaque fois, le méthanol est une molécule indispensable qui ne peut être substituée. La solution est d'utiliser un méthanol suffisamment décarboné par rapport à son homologue fossile, sans modifier les grands process industriels pour pouvoir continuer à répondre à nos besoins.

Le second secteur serait celui du transport maritime qui représente aujourd'hui, 90 % du commerce mondiale. Cela peut être une conséquence de la désindustrialisation de la France, mais est aujourd'hui un sujet à part entière sur lequel il est nécessaire d'intervenir. Pour réduire son empreinte, l'utilisation d'e-méthanol est une solution possible. Ce dernier est abattu de 70 % par rapport à un fuel marine et permettrait de réduire l'empreinte carbone lors de l'utilisation de bateaux pour le transport de biens et de personnes.

Enfin, le secteur de l'aviation reste important et ce, même si l'on doit revoir notre comportement. La solution de transition, aujourd'hui, avant la commercialisation d'un avion à hydrogène ou électrique, est d'utiliser du e-biokérosène. Ce composant est identique au kérosène actuel tout en étant abattu de manière substantielle en termes d'empreinte carbone.

Le projet E-CHO aurait pour objectif de proposer une solution sur chacun de ces secteurs pour les décarboner par l'utilisation de molécules bas-carbone.

30/12/2023 (Site Internet - Contribution #146)

« Madame, Monsieur,

Ce projet me semble constituer une véritable menace pour nos forêts, pour la biodiversité, ... bref pour notre planète !! En effet, il envisage des coupes phénoménales et des prélèvements d'eau du gave effarants... tout cela, pour produire du kérosène pour les avions !

Ce projet n'est-il pas en totale contradiction avec les déclarations d'intentions des décideurs qui communiquent à tout va sur la nécessité de sobriété dans l'utilisation de nos ressources ? Si cohérence il doit y avoir entre les déclarations et les actions mises en oeuvre, alors, n'est-ce pas une réduction des vols en avion qui devrait être actée ?

Dans l'attente de vos réponses à mes inquiétudes et mes questions,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations écologiques. »

Nous vous invitons à prendre connaissance de la réponse formulée à la contribution #145 relative à l'opportunité du projet et la souveraineté énergétique. Votre questionnement est effectivement le premier levier d'action et se pose bien au-delà du seul projet E-CHO.

Par ailleurs, le Secrétariat Général à la Planification Ecologique travaille actuellement sur les façons d'anticiper les besoins et donc les tensions éventuelles sur les ressources énergétiques en France, dont la biomasse et l'électricité font partie.

30/12/2023 (Site Internet - Contribution #148)

« Chers Garants de la CNDP, par l'Article 7 de la charte de l'environnement, on nous dit que la concertation sert à :

- Vérifier le bien fondé du projet, mais avant l'enquête publique**
- Le projet sera adapté grâce à la consultation**
- Opérer une consultations tous publics la plus large possible et devant de tous les publics**

Dans les faits:

- Le projet présenté n'est pas (ou très mal) préparé / dimensionné, le public est donc invité à se prononcer dans le vide, le projet pouvant changer et la communication de l'entreprise s'adapter aux critiques.

- L'ampleur de la consultation, de facto concentrée autour du site de production, est très en-deçà de l'étendu territoriale du projet, ne serait-ce que pour l'accaparement de la biomasse à plusieurs centaines de kilomètres à la ronde pour du kérosène au détriment, par exemple, de projets de chaufferie commune par biomasse.

Plus en détails, voici les engagements de la consultation qui ne sont pas respectés:

Qui rédige le dossier de concertation préalable ? Il est censé être objectif, mais ne présente pas de preuves aux éléments avancés et use de pressions et de manipulation pour convaincre.

- Pas de preuve de la qualification bas carbone.

- Pas d'étude de faisabilité de l'approvisionnement en biomasse (il existe même des précédents montrant le contraire comme dans le cas du projet de méga-scierie de Lannemezan).

- Manipulation évoquant la fermeture de l'aéroport de Pau si le projet ne se faisait pas (p55). L'aéroport de Pau est menacé par ailleurs, et ce projet n'y changerait rien. D'ailleurs l'argument est hypocrite car il suppose que le but de la production de kérosène est de maintenir le niveau d'activité du transport aérien alors que, bien entendu, toute la communication suppose que le projet s'accompagne également d'une réduction des usages. (Éviter - Réduire - Compenser, n'est-ce pas?).

- Conclusions erronées, comme sur le transport routier où la simulation montre que plusieurs axes se retrouveraient très fortement impactés.

"La phase de concertation va ainsi nourrir la phase de développement, et les choix technologiques les plus adaptés, qui se poursuivra jusqu'au dépôt des demandes d'autorisations".

Ceci est mensonger et manipulateur: le projet n'envisage aucune concessions. Plus précisément, la réponse à la question de savoir si la partie la plus litigieuse du projet, à savoir la production de bio-kérosène, pourrait être envisagée, la réponse est en substance une menace de délocaliser le projet (cf consultation). À convenance, il est donc fait usage d'arguments d'économie locale ou d'économie globale quand les justifications écologiques font défaut. Quelque soit la localisation du projet, sa dimension bio-carburant aérien est contestable. Si l'on suit le raisonnement de l'industriel, le facteur localisation joue en faveur de Lacq, alors même que l'approvisionnement en biomasse n'est pas résolue et requerrait un réseau s'étendant sur le quart du territoire. Comment cela pourrait-il constituer une solution concurrentielle ?

-> Trop facile de se dédouaner de toute justification précise au prétexte que le développement se poursuit jusqu'au dernier moment. Cette assertion à elle seule rend caduque la concertation préalable: sans une seconde phase de consultation à technologie / solution déterminée, la consultation ne peut être considérée comme "informée".

La communication n'est pas objective car elle fait passer pour secondaire la consommation de masse ligneuse (bois) pour le projet à plusieurs reprises, alors qu'il s'agirait de la principale source de biomasse, du moins au début.

"Mobiliser le plus largement possible les publics notamment éloignés".

La consultation publique ne se doit-elle pas d'être contradictoire ? Il semble que par exemple dans les lycées seule la position d'Elyse ait été exprimée.

Le rapport ne cite pas ses sources, aucune documentation scientifique. Bref, c'est une communication promotionnelle et non le rapport objectif promis dès les premières lignes du document. »

Réponse apportée par les garant.e.s de la Commission Nationale du Débat Public :

Pour répondre à votre contribution, dans un premier temps, sachez que toutes ces remarques seront intégrées dans le bilan.

Nous entendons votre frustration sur le fait de ne pas avoir assez d'éléments informationnels de type études techniques ou étude d'impact finalisées pour pouvoir débattre sur le projet. Cette concertation se trouve au début du projet, le public doit pouvoir échanger avec le porteur de projet suffisamment en amont pour pouvoir débattre sur le projet. De ce fait, les études ne peuvent pas être finalisées sinon cela signifierait la fin du processus décisionnel (étape d'enquête publique).

Nous, les garant.e.s, avons décidé avec Elyse Energy du périmètre de cette concertation. Nous n'avons pas jugé nécessaire au préalable d'organiser des réunions publiques sur un périmètre plus large.

Nous avons anticipé et demandé que toutes les réunions publiques puissent se tenir en présentiel et en distanciel afin de pouvoir capter un public plus éloigné du bassin de Lacq, notamment du fait de la portée nationale du sujet de la décarbonation dans un contexte de réchauffement climatique. Aussi, il a été demandé que les temps en plénière puissent être enregistrés pour être mis à disposition via le site Internet de la concertation afin de permettre au public de pouvoir les visionner, et ce même en décalé.

Le dossier de concertation a été rédigé par un cabinet de conseil en concertation. Notre demande a été que ce sujet très technique soit le plus pédagogique possible et nous avons validé son contenu.

À l'issue de la concertation, en réponse au bilan des garant.e.s, le porteur de projet va détailler ses engagements, notamment les mesures pour répondre aux préoccupations du public. Suite à cette concertation préalable, s'en suivra une concertation continue jusqu'à l'enquête publique où le porteur de projet amènera au fur et à mesure plus d'informations concernant les études finalisées, le plan d'approvisionnement, etc.

Concernant l'intégration d'une approche contradictoire avec les lycéens, cette demande a déjà été relayée en présence même du directeur de l'établissement scolaire afin que les étudiants puissent également échanger avec une association environnementale sur le projet.

Par ailleurs, les études de faisabilité sont en cours mais certaines ont d'ores et déjà été publiées sur le site Internet pour permettre au public d'en prendre connaissance. Par ailleurs, le site Internet sera continuellement alimenté avec les derniers résultats au cours de la concertation continue, période précédant l'enquête publique. Vous trouverez [ici](#) les derniers ajouts relatifs aux études.

Réponse d'Elyse Energy relative aux aspects plus techniques :

Pour répondre à vos doutes quant à la qualification du bilan carbone, Elyse Energy a obtenu la certification par TÜV Sud des calculs de bilan carbone réalisés pour répondre à un appel à projet européen concernant la production de e-méthanol. Les produits (e-méthanol et e-biokérosène) sont tenus de respecter l'objectif d'abattement minimum de 70 % d'émissions de GES sur l'ensemble de leur cycle de vie, calcul réalisé selon la méthodologie de la directive européenne et certifié par un tiers.

Sans cette certification, les produits n'auront pas de valeur marchande. Il est donc crucial pour Elyse Energy de s'assurer de l'atteinte de cet objectif.

Pour la stratégie d'approvisionnement de la biomasse, Elyse Energy est encore en phase d'enquête de filières. Toutefois, elle s'est basée sur les chiffres de l'IGN, FranceAgriMer, et toutes les statistiques disponibles telles que celles fournies par Eurostat, ou par les douanes qui donnent aussi des informations. L'étape suivante est d'enquêter les filières en les rencontrant.

Quant aux allégations relatives aux manipulations sur la fermeture de l'aéroport de Pau, nous n'effectuons aucune manipulation et restons factuels. Le développement de filières locales de production de carburants d'aviation durables peut être un des nombreux facteurs qui peuvent assurer la pérennité de structures locales. Ce n'est pas l'unique facteur. Par ailleurs, nous ne décorrélons en aucune manière notre démarche à celle d'une nécessaire sobriété des usages.

Enfin, quant aux conclusions erronées sur le transport routier, nous n'avons pas conclu à l'absence d'impact. Comme évoqué en réunion publique, et lors de l'atelier spécifique, dès le premier camion mis sur la route, nous avons un impact. Nous souhaitons simplement le mettre en lumière du trafic actuel et réitérons notre volonté de trouver des alternatives au transport routier.

Pour plus d'informations relatives à la logistique et aux transports, un atelier spécifique s'est tenu le 23 novembre 2023. Le compte-rendu et le support de présentation sont disponibles [à cet endroit](#).

30/12/2023 (Site Internet - Contribution #149)

« Le E-CHO est présenté comme une solution additionnelle, nouvelle, et bas-carbone. Mais soit-disant concurrencée par les exportateurs étrangers futurs. La société française Air Liquide est le leader mondial de la production de méthanol à partir de méthane, preuve que la concurrence n'est pas tout à fait étrangère.

Les gains réels pour le transport maritime sont eux, estimés à moins de 70% par rapport à du combustible fossile avec capture de CO₂.

En effet, pour commencer, le méthanol dans le transport maritime est utilisé comme vecteur d'hydrogène. Cela signifie que toute l'énergie et les co-produits servant à transformer l'hydrogène en méthanol sont des pertes. Cela a-t-il été pris en compte dans le bilan carbone ? Rien n'est moins sûr, car le dossier maintient l'amalgame entre bilan carbone du méthanol lui-même, et méthanol pour le transport maritime, sans jamais admettre l'existence de ces pertes.

<https://www.h2-mobile.fr/actus/hymethship-methanol-propulsion-hydrogene-grands-navires/>

De plus, la chimie permettant de produire du méthanol à partir du CO₂ et de l'H₂ uniquement n'est pas documentée. En effet, cette réaction est habituellement une co-réaction à celle transformant le monoxyde de carbone (CO) et l'hydrogène (H₂) en méthanol, mais il n'est pas question de monoxyde de carbone dans le dossier. Pouvez-vous éclaircir ce point ? »

La production de méthanol basée sur les hydrocarbures ou charbon nécessite la production d'un gaz de synthèse type CO + H₂ en amont de la réaction de synthèse. Dans le cadre de la production de e-méthanol, la réaction de synthèse est entre le dioxyde de carbone et l'hydrogène. Cette variation par rapport au gaz de synthèse traditionnel engendre une augmentation de l'eau produite par la réaction mais également une modification de l'énergie générée par cette réaction. Les technologies de

méthanolation actuelles intègrent cette variation. Du monoxyde de carbone (CO) est cependant généré en faible quantité (moins de 2 % du flux) dans le réacteur en co-produit de la production de méthanol. Il reste dans la boucle de recyclage de la synthèse et est consommé au fur et à mesure de son apparition (selon la réaction de conversion de CO en CO₂) sans émission extérieure.

S'il peut être envisagé par certains acteurs comme un vecteur d'hydrogène, le méthanol pour le transport maritime peut également être directement utilisé comme carburant, notamment dans des navires dont les moteurs fonctionnent avec 2 carburants : le méthanol et le diesel. Les études actuelles sont basées sur ce type d'utilisation directe. Toutes les étapes de production d'hydrogène, captage de CO₂ et synthèse de méthanol, ainsi que tous les transports nécessaires sur l'ensemble du cycle de vie du produit sont prises en compte dans les calculs de bilan carbone, conformément aux exigences des textes réglementaires.

Par ailleurs, l'énergie consommée dans les unités produisant l'hydrogène et le méthanol, incluant les énergies consommées et non récupérables, sont prises en compte dans les calculs de bilan carbone de la molécule de méthanol.

30/12/2023 (Site Internet - Contribution #151)

« Bilan réduit d'au moins 70%. Preuve ? Pas de preuve pour l'instant car de nombreux éléments ne sont pas disponibles. La présentation du projet n'est pas objective, ni même complète.

400.000 T en souterrain sur 2km: quelles pertes ?

Elyse nous dit en substance qu'elle ne sait pas aujourd'hui avec certitude comment elle va transporter les 400000 T de biomasse. 400000T qui constitue un volume d'autant plus conséquent qu'à écouter la communication, il ne s'agirait de masse ligneuse que de manière secondaire.

Emploi:

"Émergence et structuration de nouvelles filières, notamment sur la logistique et autour de la biomasse."

Les filières logistique et biomasse existent, qu'elles sont ces nouvelles filières ? Sur 600 emplois supposés, combien sont "nouvelle filière". Argument fictif. Certes, de nouveaux emplois. Peu compte tenu de l'investissement initial.

Le projet est truffé de beaux discours mais ne comporte aucun éléments scientifique. Il se base sur les objectifs réglementaires pour justifier son fondement, quand ce n'est pas du chantage à l'emploi ou aux infrastructures.

Il faut quand même être culotté pour expliquer que dire non à ce projet c'est mettre en péril les aéroports tels que celui de Pau. Chères communicants, décarboner les industries difficiles à décarboner c'est d'abord réduire les usages, drastiquement. Éviter - Réduire - Compenser comme vous dites. Donc oui, la décarbonation de l'aviation menace l'aéroport de Pau, car Éviter est la priorité. Et l'on peut donc quand même dire non à votre projet. »

Pour reprendre la réponse apportée à la contribution #148 relative à d'éventuels doutes quant au bilan carbone, les produits (e-méthanol et e-biokérosène) sont bien tenus de respecter l'objectif d'abattement minimum de 70 % d'émissions de GES sur l'ensemble de leur cycle de vie, calcul réalisé selon la méthodologie de la directive européenne et certifié par un tiers. Sans cette certification, les

produits n'auront pas de valeur marchande. Il est donc crucial pour Elyse Energy de s'assurer de l'atteinte de cet objectif.

En l'état actuel des connaissances, cet objectif serait atteignable et dépendrait principalement de la quantité d'électricité d'origine renouvelable qui serait utilisée, ainsi que de l'énergie utilisée pour produire la vapeur dans les procédés.

Par ailleurs, Elyse Energy a obtenu la certification par TÜV Sud des calculs de bilan carbone réalisés pour répondre à un appel à projet européen concernant la production de e-méthanol.

Les installations d'Elyse Energy seront alimentées par deux liaisons souterraines de 400 000 V à partir du poste source Os-Marsillon. Les liaisons souterraines d'une longueur de 2 kilomètres ont des pertes réduites par rapport à une liaison aérienne de longueur plus importante grâce à la nature des câbles enterrés et l'environnement de l'enfouissement. Par ailleurs, l'acheminement de l'électricité via une liaison enterrée est sûr car il est moins soumis aux contraintes climatiques que le transport électrique aérien.

Dans le cas du projet d'Elyse Energy, le propriétaire du réseau électrique national RTE s'engage à utiliser les tracés existants pour mettre en place les deux liaisons dans le but de minimiser les impacts (paysage, circulation, etc).

Pour la stratégie d'approvisionnement de la biomasse, nous sommes encore en phase d'enquête de filière et nous avons utilisé les chiffres de l'IGN, FranceAgriMer, et toutes les statistiques, comme Eurostat, et les douanes qui donnent aussi des informations. L'étape suivante est d'enquêter les filières en les rencontrant. Quant à son acheminement plus spécifiquement, et à la logistique qui en découle, une étude a été réalisée sur les 3 options d'acheminement des matières. Vous trouverez une synthèse de l'étude [ici](#) ou sur la page "[les études](#)" du site Internet.

Pour plus d'informations, un atelier spécifique sur la thématique a eu lieu le 23 novembre. Il fait l'objet d'un compte-rendu et d'un replay si vous souhaitez. L'ensemble est disponible sur [cette page](#) du site Internet.

Les nouvelles filières mentionnées autour de la biomasse sont notamment liées aux deux autres types de biomasse utilisée pour BioTJet. Celles-ci ont notamment été mises en lumière par l'intervention de M. Pierre Mouyen, lors de la conférence-débat sur la biomasse le 14 novembre dernier. M. Mouyen est directeur général de la société Eco-Transformation, qui représente 140 000 tonnes de déchets de bois. L'entreprise approvisionne en partie des chaufferies industrielles et des chaufferies collectives en biomasse issue des déchets collectés. Toutefois, à ce jour, 70 % des déchets issus de l'activité économique de l'entreprise sont dirigés vers une revalorisation matière pour en faire des panneaux de particules. Comme souligné par M. Mouyen, il n'y aura pas suffisamment de valorisation locale pour absorber tous les déchets collectés. Par conséquent, aujourd'hui, plusieurs milliers de tonnes sont exportés, en camion ou par bateau, vers les pays nordiques qui ont davantage d'infrastructures de valorisation de ces déchets. Il est essentiel que les déchets puissent être valorisés localement. C'est en ce sens que le projet E-CHO peut permettre la création de nouvelles filières, et participer au développement ou au renforcement d'autres.

Pour plus d'informations à ce sujet, vous retrouverez sur [cette page](#) du site Internet le compte-rendu de la conférence-débat sur la biomasse qui a vu l'intervention de M. Mouyen.